

MEXIQUEENJEU

Même si la situation des droits de la personne s'est dans l'ensemble améliorée sous l'administration du président Zedillo, le renforcement de la présence militaire dans certaines régions du Mexique a provoqué une recrudescence des abus depuis le milieu de 1996. Il y a aussi eu un harcèlement accru des militants des droits de la personne.

CONTEXTE

Depuis quelques années, hormis les quelques épisodes sombres qu'a connus le pays, notamment les abus commis par l'armée au Chiapas en janvier 1994 et le massacre par la police de 17 paysans du Guerrero en juin 1995, la tendance générale des droits de la personne au Mexique est positive. À preuve, les plaintes de violations graves, de torture par exemple, ont diminué, la Commission nationale des droits de la personne a vu sa crédibilité augmenter, et une équipe de la Commission interaméricaine des droits de l'homme a reçu carte blanche partout au Mexique. Le Bureau du procureur général s'est efforcé sérieusement cette année de faire échec à la corruption et aux autres activités criminelles au sein de la police fédérale. Au milieu de 1996, 700 policiers ont été congédiés, ce qui a porté à 1 200 le nombre de policiers ayant subi ce sort en deux ans.

Il semblerait cependant qu'on assiste depuis quelques mois à un certain retour en arrière. Le renforcement de la présence militaire dans de vastes régions du sud du Mexique, notamment dans les états du Chiapas, d'Oaxaca et du Guerrero, est attribuable non seulement aux mouvements d'insurrection, mais aussi à la décision consciente des autorités de s'en remettre à l'armée pour freiner le trafic de stupéfiants (au lieu de compter sur une police fédérale notoirement corrompue). Dans plus de la moitié des 32 états du Mexique, des officiers de l'armée ont reçu le commandement des forces policières de l'état. Le premier geste posé par le nouveau procureur général du Mexique après son entrée en fonctions, au début de décembre 1996, a été de nommer un général pour coordonner la stratégie de lutte contre la drogue dans l'ensemble du pays (rien n'indique toutefois que cette personne soit corrompue ou ait violé les droits de la personne).

L'attribution à l'armée d'un grand nombre de fonctions qui étaient autrefois l'apanage de la police a fait multiplier les plaintes d'abus contre les droits de la personne et les craintes de répercussions à long terme de ce phénomène. Même si l'armée jouit au chapitre des droits de la personne d'un dossier moins terni que celui de la police, il demeure que la plupart des allégations graves d'abus commis durant le soulèvement du Chiapas (en l'occurrence les exécutions extrajudiciaires) ont été portées contre l'armée. Ces affaires n'ont pas encore été tirées au clair.

Les militants des ONG sont eux aussi victimes d'un harcèlement accru. Un incident particulièrement grave s'est déroulé à San Cristobal. Un membre de CONPAZ a en effet été battu et kidnappé temporairement et personne n'a encore été condamné à ce sujet. Les menaces de mort adressées à des militants sont en outre plus nombreuses. Même s'il n'y a pas lieu de croire qu'elles soient issues du gouvernement central, les autorités semblent peu enclines à prendre des mesures fermes.